

Bruxelles, le 21 décembre 2001

200 projets et 27 pays participants : bilan de « Culture 2000 » pour l'année 2001

La Commission européenne a soutenu cette année près de 200 projets pour un montant total de 30 millions d'euros, dans des domaines variés, allant des arts vivants jusqu'au patrimoine culturel. En 2001, « Culture 2000 » a également contribué à la création de réseaux d'opérateurs culturels et a soutenu les capitales européennes de la culture choisies pour 2001 et 2002.

Se félicitant de la qualité des projets sélectionnés en 2001, Viviane Reding, membre de la Commission européenne responsable de l'Education et de la Culture, a exprimé sa « satisfaction que les opérateurs européens s'engagent de plus en plus dans des projets de coopération transnationale ». Elle a ajouté que « la force des Européens réside dans leur diversité linguistique et culturelle et un programme comme « Culture 2000 », en facilitant les échanges entre nos cultures, contribue, en dépit de son budget modeste, à renforcer le sentiment d'une identité partagée ».

En 2001, plus de 500 dossiers de candidatures ont été reçus tous domaines confondus. Le niveau élevé de réponse apportée illustre à la fois l'intérêt que suscite le programme chez les opérateurs culturels de toute l'Europe mais aussi l'accroissement de la coopération culturelle au niveau européen. Les jurys composés d'experts indépendants, issus eux aussi de toute l'Europe, assurent la qualité des projets sélectionnés.

163 projets annuels de coopération sont soutenus pour un montant d'environ 14.5 millions d'euros et 23 projets pluriannuels de coopération sont soutenus pour un montant d'environ 15 Millions d'euros. Le programme Culture 2000 a également apporté un soutien aux capitales européennes de culture à hauteur de 1 million d'euros. Les villes désignées pour 2001, Porto et Rotterdam, ont reçu 350.000 euros chacune, alors que les villes désignées pour 2002, Salamanque et Bruges, ont reçu 125.000 euros chacune, pour préparer les événements culturels de l'année prochaine.

Neuf pays candidats d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie) participaient pour la première fois au programme cette année. Soixante opérateurs culturels issus de ces pays ont été sélectionnés en qualité d'organisateur ou de coorganisateur de projets.

Cette année, le programme Culture 2000 a soutenu des projets dans le domaine du patrimoine culturel, de la connaissance de l'histoire et de la culture des peuples de l'Europe, et de la création artistique et littéraire (incluant la traduction littéraire).

Action 1 : Projets annuels de coopération impliquant au moins trois partenaires dans les domaines du patrimoine culturel (y compris les Laboratoires européens du patrimoine), de la création artistique et littéraire (y compris la traduction littéraire et la coopération dans les pays tiers), la connaissance de l'histoire et de la culture des peuples de l'Europe (y compris les projets commémorant Verdi). Les 163 projets sélectionnés sous cette action sont répartis de la manière suivante :

- Patrimoine culturel : 28 projets
- Laboratoires européens du patrimoine : 3 projets
- Création artistique et littéraire : 66 projets
- Traduction littéraire : 43 projets
- Histoire et connaissance mutuelle : 19 projets
- Coopération culturelle dans les pays tiers : 2 projets
- Commémoration Verdi : 2 projets

Action 2 : Projets pluriannuels de coopération impliquant au moins cinq partenaires dans les domaines du patrimoine culturel, de la création artistique et littéraire, et de la connaissance de l'histoire et de la culture des peuples de l'Europe. Les 23 projets sélectionnés sous cette action sont répartis de la manière suivante :

- Patrimoine culturel : 9 projets
- Création artistique et littéraire : 9 projets
- Histoire et connaissance mutuelle : 5 projets

Du fait des procédures institutionnelles de décision (consultation du Parlement européen et examen par les services du contrôle financier de la Commission), 3 projets de l'Action 1 et 6 projets de l'Action 2 ne sont pas encore inclus dans les projets sélectionnés indiqués ci-dessus.

La liste des projets pour lesquels un contrat a été déjà élaboré est disponible au bureau du porte-parole.